



**VILLE DE DECHY  
CONSEIL MUNICIPAL  
21 FEVRIER 2023**

Le **vingt et un février deux mille vingt-trois** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 07 février 2023, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

**Etaient présents** : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Thérèse PARISSEAU- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Hugues WARUSFEL, Didier FULGEROT, Cindy MERY, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Abdelaziz GUERTIT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER,

**Etaient représenté(e)s** : Monsieur Donatien DUCATILLION (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY), Madame Anne-Sophie DELPLANQUE (procuration donnée Monsieur Gilles TUROTTE), Rabiah ARABEN (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Monsieur Philippe MAUPIN (procuration donnée à Monsieur Stéphane SALAH),

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-France ROGER

**Ordre du jour** :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2022

**FINANCES**

- 3) Attribution de subvention au CCAS
- 4) Convention entre la Commune et le CCAS
- 5) Voyage des anciens au PRADET
- 6) Voyage d'une journée organisée pour les anciens
- 7) Contrat de location – bail à usage professionnel avec la SCM Dechymedic
- 8) Contrat de location – bail à usage professionnel avec la SCM Dechy Infirmières
- 9) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Douaisis Agglo – Année 2021
- 10) Débat d'orientations budgétaires

**11) Communication de l'état des indemnités des élus N-1**

**URBANISME**

- 12) Bilan des acquisitions et des cessions au titre de l'exercice 2022**
- 13) Acquisition de terrains rue Masclet**
- 14) Cession d'un terrain privé communal de 505 m<sup>2</sup> environ (sous réserve du plan d'arpentage)**

**RESSOURCES HUMAINES**

- 15) Reversement de l'aide du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.)**

**DIVERS**

- 16) Convention relative à la mise en place de la transmission dématérialisée des extraits d'actes de naissance des enfants de moins de six ans**
- 17) Etat des décisions directes**
- 18) Motion pour défendre l'hôpital de Douai**

M. LE MAIRE : Bonsoir à tous.

**1) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

M. LE MAIRE : Je propose Marie-France ROGER.

**2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2022**

M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques ?

M. VAILLANT : Si je ne me trompe pas, Monsieur le Maire, concernant la subvention du basket que nous avons revotée la dernière fois pour le tournoi, ça doit être 11 000 € et pas 1 100 €.

M. LE MAIRE : C'est une faute de frappe.

M. VAILLANT : Je saisis la balle au bond, quand tu dis quelque chose, j'aimerais bien que ce soit retranscrit aussi ! Je rebondis sur le fait que ce que tu avais dit sur le basket n'a pas été enregistré...

M. LE MAIRE : Qu'est-ce qui n'a pas été enregistré ?

Mme TAILLE-BIJI : C'est la partie où vous demandiez si le basket avait vraiment besoin de l'argent, parce qu'ils avaient fait sans jusqu'à ce qu'on décide de la donner.

M. LE MAIRE : Le document, nous le recevons de l'entreprise qui a fait l'enregistrement, c'est à nous de relire.

Nous ne l'avons pas vu. Mais ne t'inquiète pas, la subvention a bien été versée, c'est bien 11 000 € qui a été mis.

Je ne suis pas contre le basket. Ça va être enregistré !

Ceux qui sont pour ?

7 abstentions.

**ADOPTE**

## FINANCES

### **3) ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CCAS**

M. LE MAIRE : L'objectif est de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique et donc pour cette année 2023, il est proposé de lui attribuer une subvention de 700 000 € qui apparaîtra dans le budget primitif, bien entendu.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui s'abstiennent ?

7 abstentions.

**ADOPTE**

M. NACER : C'est pour la subvention au niveau du CCAS. Je voulais donner une explication sur notre abstention. Je suis assez étonné que dans le ROB 2022, il y avait, si je ne me trompe pas, des travaux prévus pour le centre social. Nous sommes d'accord ?

M. LE MAIRE : Oui.

N. NACER : Et cette année, quand je regarde le ROB, il n'y a rien du tout pour le centre social. Comment ça se fait ?

M. LE MAIRE : Si la CAF était plus réactive, nous n'en serions peut-être pas là. Parce que, nous, nous sommes prêts. Là, l'objectif est de voter la subvention de 700 000 €, vous êtes pour, vous êtes contre, vous vous abstenez ?

M. NACER : Nous nous abstenons.

Mais on ne peut rien dire sur ce sujet ?

M. LE MAIRE : Nous ne sommes pas au ROB, nous sommes à la subvention du CCAS, quand nous parlerons du ROB, tu auras la réponse à ta question.

M. GUERTIT : Vous n'avez pas bien compris. Déjà là, il y a une avancée, c'est que la subvention... Je n'ai pas dit qu'il parlait mal, j'ai dit que j'abonde dans son sens. J'entends tout, mettez votre micro et dites-le...

Mme MOUY : Vous pensez utile de reprendre les propos de votre collègue puisqu'il n'est pas assez explicite.

M. GUERTIT : Avant, on disait que ce n'était pas une subvention d'équilibre, on vous a fait retirer le mot « équilibre », c'est une subvention de 700 000 €, c'est du fonctionnement. Ce que veut dire Saïd, c'est qu'à l'époque nous vous avons dit « oui », mais il y avait un bas de laine qui était de 200 000 € et vous nous aviez dit que « c'était pour les travaux, que le centre social allait être déménagé, il va aller à la ferme Jacquart, on aura besoin de cet argent, c'est un investissement ». Nous avons dit ok.

Aujourd'hui, on se rend compte qu'il n'y a plus de déménagement du centre social à la ferme Jacquart. Que ce reliquat qui était de 200 000 € en 2020, en 2021 on a été un peu déficitaire, on a dépensé plus de 700 000 € donc il reste quand même ce fameux bas de laine.

M. LE MAIRE : Heureusement ! Tu le verras lundi en CCAS. S'il n'y a pas ce bas de laine, on gère comment le CCAS ?

M. GUERTIT : Après, il y a les 40 % de la CAF en investissement, on peut faire une demande pour les travaux du centre social. Nous voulons savoir ... D'accord, on donne 700 000 €, ok. On s'abstient parce que nous n'avons pas toutes les informations concernant le fonctionnement. C'est ce genre d'information que nous voulons savoir. Quand nous allons faire les travaux ? Qu'est-ce que ça va coûter ? Est-ce qu'une demande de subvention a été faite à la CAF ? Même si je sais très bien comment fonctionne la CAF, c'est très long. C'est ce que nous voulons savoir. C'est tout. Je n'ai jamais dit que Saïd avait mal compris. J'essaie d'avoir la même explication que mon collègue. C'est tout.

M. LE MAIRE : Tu sais très bien que l'on travaille avec la CAF et qu'elle souhaite aussi avoir un regard sur les travaux, à partir de là, les subventions seront données ou pas. Nous n'allons pas mettre la charrue avant les bœufs, si la CAF nous dit que les travaux ne seront pas financés ?

M. GUERTIT : Mais nous avons encore les moyens de payer le transfert et les travaux au centre social ?

M. LE MAIRE : On ne parle pas du transfert, on parle des travaux.

M. GUERTIT : Des travaux. Mais pourquoi ils ne sont pas dans les investissements prévus en 2023. Pourquoi vous ne l'avez pas mis ?

M. LE MAIRE : On met les 700 000 € pour le financement du CCAS par la mairie et dans le ROB du CCAS, il y aura la discussion.

M. GUERTIT : On ne s'inquiète pas, on le verra dans le budget.

M. LE MAIRE : Lundi tu seras au CCAS. Donc, tu auras les informations. Pour mettre en œuvre les actions du centre, pour assurer le fonctionnement, nous mettons 700 000 € du budget principal. Il faut m'autoriser à attribuer cette subvention.

#### **4) CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS**

M. LE MAIRE : Comme les années précédentes, il y a lieu de signer une convention avec le CCAS concernant la mise à disposition partielle du personnel de la commune de DECHY au CCAS de DECHY ainsi que pour le remboursement des frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, d'affranchissement, d'assurance et de chauffage, pris en charge par le budget principal de la commune, pour l'exercice 2023.

Les frais de traitement du personnel ont été établis par la comptabilité et les frais de personnels se montent à 44 067,43 €.

Les charges sont fixées forfaitairement de la façon suivante :

- eau : 2 420 €
- gaz : 21 010 €
- électricité : 3 630 €
- téléphone : 3 250 €
- affranchissement : 1 750 €
- assurance : 2 100 €

Comme c'est une convention, c'est le Conseil Municipal qui doit m'autoriser à la signer.

M. GUERTIT : C'est du prévisionnel. Je suis quand même surpris de la somme que vous avez fixée pour le gaz et l'électricité, quand on sait le prix de l'énergie aujourd'hui avec l'inflation. Je pense que vous avez vu tout ça à la baisse. Je suis surpris.

M. LE MAIRE : On régularisera.

M. GUERTIT : Quand on voit aujourd'hui les charges, les factures d'électricité, je trouve que c'est vraiment une estimation basse.

M. LE MAIRE : Nous avons mis + 10 %. C'est quand même pas mal.

M. GUERTIT : J'aurais mis plus.

Mme TAILLE-BIJJI : Par contre, est-ce qu'il serait possible la prochaine fois d'avoir un détail sur les frais du traitement du personnel, avoir un équivalent temps plein ?

M. LE MAIRE : Ok. Nous l'aurons en CCAS aussi. Pour le personnel, c'est surtout le personnel de la comptabilité. Mais on a aussi le salaire RH, une partie du travail.

M. LABOURE : Au niveau de la comptabilité, il y a deux personnes, une personne en RH, deux animatrices qui sont là principalement pour les accueils de loisirs et des personnes pour l'animation, toujours pour les accueils de loisirs.

Après, en équivalent temps plein, ce n'est pas évident parce que, par exemple pour la RH, ce n'est pas du temps plein. Vous pourrez avoir le détail. Nous en parlerons plus au niveau du CCAS.

M. LE MAIRE : Ceux qui sont pour cette convention ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **5) VOYAGE DES ANCIENS AU PRADET**

M. LE MAIRE : Nous proposons l'organisation d'un voyage au profit des Anciens de 65 ans et plus. Pour 2023, ce séjour se déroulera au Pradet, dans le Var, c'est l'agence ALBATOUR qui a eu le contrat.

Le coût est estimé à 1 300 € par personne.

La participation de chacun pourrait être calculée selon les ressources avec un minimum de 50 % et un maximum de 80 %.

A titre exceptionnel, les enfants handicapés adultes, à la charge de leurs parents âgés de plus de 65 ans, pourraient accompagner ces derniers, en bénéficiant du même tarif.

M. GUERTIT : Je voudrais savoir le coût total de la prestation, combien il y a eu d'appel d'offres, combien d'autocaristes ont été contactés. Moi, j'ai quand même travaillé dans un comité d'entreprise et à chaque fois le conseil d'administration me demande de fournir au minimum deux, voire trois devis. Donc, c'est une entreprise lilloise, il y a assez d'autocaristes dans le Douaisis, je ne sais pas pourquoi ...

Il faut voir le meilleur rapport qualité/prix, mais savoir combien de devis vous avez faits et quelle est la différence entre les deux devis.

M. LE MAIRE : Nous avons sollicité deux entreprises.

Mme PASTORET : En autocariste, de l'un à l'autre il y a plus de 120 € et par rapport au voyage, vous n'allez pas me croire, mais les autocars Lolly demandent presque 2 900 et des briquettes pour une personne. Avec des prestations qui ne sont pas données, le changement de linge c'est du supplément, un jour de sortie, un supplément...

M. GUERTIT : hors micro... le problème est que par rapport à la prestation, il faut faire deux à trois devis.

Mme PASTORET : C'est énorme.

M. GUERTIT : ... on ne pourrait pas avoir un tableau simple avec les autocaristes et la remise des prix ? C'est important.

M. LE MAIRE : Les devis, nous les recevons. A partir de là, nous choisissons. Je ne vais pas organiser une commission d'appel d'offres. Nous avons deux devis, nous avons pris le plus offrant.

Mme PASTORET : Les documents sont là.

M. GUERTIT : Ou alors, dans la commission des anciens, vous le présentez, si la commission se réunit... Parce que je ne pense pas avoir eu de commission cette année. J'en fais partie. C'est là qu'on aurait dû en discuter.

Mme PASTORET : Sur 10 personnes, il y en a 4 qui viennent.

M. GUERTIT : Les commissions doivent travailler en amont et préparer le conseil municipal. Cette discussion, nous aurions pu l'avoir en commission des anciens. On aurait évité que je vous mette en porte à faux aujourd'hui, c'est ça le problème.

Mais comme il n'y a pas de commission, il n'y a pas de travail en amont. Voilà !

Moi, je fais partie de la commission, je n'ai pas été invité.

M. LE MAIRE : Si commission il y a, il faut aussi être présent.

Mme PASTORET : Il n'y en a pas eu cette année et quand on invite, il n'y a personne.

M. LE MAIRE : Il y a eu concurrence et nous avons pris le moins cher. On pourrait prendre le plus cher, mais je ne vois pas trop l'intérêt. Les documents sont en compta.

M. PASTORET : Le plus petit prix est meilleur.

M. LE MAIRE : Pour ce beau voyage dans le Var, ceux qui sont pour ?

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **6) VOYAGE D'UNE JOURNEE ORGANISEE POUR LES ANCIENS**

M. LE MAIRE : Un voyage d'une journée est organisé pour les aînés âgés de plus de 65 ans. Pour un couple, l'un des deux doit avoir 65 ans. Le choix s'est porté sur l'« ESTAMINET PALACE » qui propose un déjeuner dansant grand spectacle, le mercredi 28 juin 2023.

Le coût est estimé à 48,00 € par personne sur une base de 50 personnes et plus.

Le transport serait assuré par les Autocars DOUAIISIENS à raison de 930 € pour un autocar de tourisme de 53 à 57 places.

Nous demandons une participation de 30,10 € pour aller dans le Pas de Calais, sur la côte d'Opâle, entre le Cap Gris Nez et le Cap Blanc Nez.

Pas de souci ?

Ceux qui sont pour ?

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **7) CONTRAT DE LOCATION – BAIL A USAGE PROFESSIONNEL AVEC LA SCM DECHYMEDIC**

M. LE MAIRE : Vous avez le contrat de location qui est conclu pour une durée de 15 ans, à partir du 1<sup>er</sup> février 2023 pour se terminer le 31 janvier 2038 avec un loyer mensuel de 2 400 € HT. Ils occupent la plus grande partie du bâtiment. C'est un bâtiment de 363 m<sup>2</sup>, ils en occupent quasiment 200.

Le contrat de location est conclu pour une durée de 15 ans, reconduit tacitement pour la même durée à défaut de congés à donner dans les conditions de l'article 5 avec la résiliation. Le loyer de 2 400 € HT plus les charges réglées par le preneur, eau, chauffage, électricité, téléphone, nettoyage de l'ensemble des locaux ou espaces extérieurs et entretien des extincteurs.

Nous avons fait une estimation, mais nous régularisons si le coût est plus élevé, si les fluides sont plus chers. Mensuellement, nous avons mis 300 € pour les charges, par mois.  
Donc, 2 400 € pour les médecins, dans ce beau bâtiment qui va être inauguré samedi.

M. VAILLANT : Nous en avons discuté en commission des finances, ce qui est regrettable est que cette maison de santé n'accueille que des médecins généralistes. On aurait pu accueillir aussi d'autres professions médicales. Après la discussion que nous avons eue en commission des finances, apparemment il y aurait une demande dans les années à venir d'une extension. Nous vous demandons, quand vous allez rédiger le nouveau bail pour l'extension, d'essayer d'attirer d'autres professions médicales.

M. LE MAIRE : L'historique : la demande émane des médecins, à l'origine. Ils ont eu le feu vert de l'ARS, puisqu'il y a des financements d'Etat, ils ont souhaité avoir un bâtiment avec un nombre de médecins défini, heureusement, il y a eu plus de médecins que prévus. Pour nous, à l'origine nous nous disions, il y aura peut-être un ou deux spécialistes. Des jeunes médecins sont venus rejoindre l'équipe ; Tous les bâtiments sont occupés. Nous avons investi 800 000 €, nous aurons le retour sur investissement dans quelque temps.

Mais est-ce qu'il fallait se priver de médecins alors que l'on parle de désert médical ? Cet argent est utilisé à bon escient. Si nous avons d'autres demandes, pourquoi pas ? mais il faudra investir.

Nous sommes d'accord. Cela prouve que Dechy est attractif puisque les médecins veulent y rester et s'y installer.

M. NACER : Vous avez dit que l'on a plus de médecins que prévus. C'est une bonne nouvelle pour les Dechynois. Qu'en est-il des Dechynois qui sont sans médecin traitant ? C'est hyper compliqué de trouver des médecins traitants. Nous avons su que c'étaient des médecins qui venaient de Ostricourt ou Libercourt. Est-ce qu'ils viennent avec leur patientèle ou est-ce qu'ils vont prendre des assurés de Dechy ? Est-ce qu'il y a une liste d'assurés qui n'ont pas de médecin traitant, pour lesquels...

M. LE MAIRE : Ils viennent avec leur patientèle, nous sommes d'accord, mais l'objectif est aussi d'accepter des nouveaux patients et notamment ceux qui n'ont pas de médecin traitant. Et je pense qu'en ce moment, le téléphone doit sonner parce qu'on a pas mal de Dechynois qui s'inscrivent. Ensuite, il appartient aux médecins de prendre ou non, je pense qu'ils prennent...

M. HALLERS : Les médecins nous ont demandé si nous avions informé les Dechynois et que les Dechynois devaient se presser parce qu'il y avait vraiment un afflux de gens et en particulier un médecin à Courchelettes qui arrêtait son activité et ils avaient eu plusieurs demandes de gens de Courchelettes, qui arrivaient.

Aujourd'hui, ils prennent tout ce qui vient, mais il n'est pas dit que dans deux ans, ils auront toujours de la place pour prendre des gens. Je dis deux ans comme je dirais six mois.

M. LE MAIRE : Mais le Docteur Caseneuve, de mémoire, m'avait dit que son objectif était de prendre des Dechynois et notamment des Dechynois qui n'ont pas de médecin traitant.



M. HALLERS : Comme ils nous ont dit, ils ne vont pas aller les chercher dans la rue, il faut qu'ils aillent les voir.

M. GUERTIT : Ça sera la même question pour le cabinet infirmier. Si je prends la location mensuelle, ça revient à 36 000 € par an, les deux cabinets. Ça fait des chiffres un peu ronds, 600 et 2 400 €. Le prix du mètre carré loué, j'ai la superficie, je ne trouve pas dans le texte le prix du mètre carré.

Parce que je sais qu'il y a un ratio gouvernemental, on ne peut pas aller au-delà ou en dessous d'un certain seuil donc je voudrais savoir si ce chiffre de location, vous l'avez calculé par rapport à la superficie et un coût du mètre carré ou on est parti à la louche.

Deuxième question, on nous a dit que vous aviez bénéficié de subventions assez importantes, donc 800 000 €, si on déduit les subventions du Département, de la Région, le retour sur investissement serait sur combien d'années, en partant des 36 000 € et que l'on déduit du coût total de la maison médicale, les subventions que l'on a touchées ou que l'on va avoir. Je ne sais pas si vous avez eu les subventions, je ne sais pas.

Donc, le retour d'investissement se ferait sur combien d'années ?

M. LEFEBVRE : Au départ quand nous avons rencontré les médecins, c'était prévu sur 15 ans et apparemment, si on touche toutes les subventions, ça devrait être amorti en 12 ans, 12,5 ans.

M. GUERTIT : ... je ne sais pas, je demande.

M. LEFEBVRE : Lors de la première réunion avec les médecins, nous avons fait un calcul pour amortir sur 15 ans et aujourd'hui on s'aperçoit que ce sera sur 12 ans, 12,5 ans.

M. LE MAIRE : Pour information, c'est un bâtiment qui va coûter 864 000 €, pour la commune 297 000 €. Nous mettons 31 % et avons quasiment 70 % de subventions.

Le prix a été vu et nous l'avons toujours dit que si nous ne sommes pas subventionnés, ce sera en fonction de ce que la commune va payer, nous avons réduit le montant parce que nous avons quasiment 70 % de subvention.

L'ARS a financé sur leur fonctionnement, nous, c'est l'investissement avec financement du Département, de la Région, de Douaisis Agglo et de la commune.

Pour le loyer, il faut m'autoriser à signer ce contrat.

Ceux qui sont pour ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **8) CONTRAT DE LOCATION – BAIL A USAGE PROFESSIONNEL AVEC LA SCM DECHY INFIRMIERES**

M. LE MAIRE : Même contrat, mais avec un montant de 600 €, puisqu'ils n'occupent que 42 mètres carrés.

Ceux qui sont pour ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **9) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE DOUAISIS AGGLO – ANNÉE 2021**

M. LE MAIRE : Nous vous mettons l'extrait du registre des délibérations et une petite note de synthèse sur le fonctionnement.

Douais Agglo a la compétence eau potable.

Cette compétence s'exerce sur 8 communes, dont Dechy. Nous avons un contrat de DSP depuis janvier 71. C'est la SADE, exploitation du nord de la France qui est titulaire du marché. Nous vous donnons des chiffres, le prix HT du mètre cube, si l'eau est potable, ce qui est primordial.

Ce qui est produit, importé, exporté, la différence est le volume mis en distribution.

Le volume produit sur les ressources gérées par le service.

Le volume importé à d'autres services d'eau potable, ce n'est pas le cas chez nous.

Le volume exporté, vendu à d'autres services.

Si vous regardez le document, le captage de Flers est vendu à la MEL.

Le volume mis en distribution, V4.

Ensuite, vous avez un volume consommé, comptabilisé au niveau des compteurs, mais aussi un volume consommé sans comptage, c'est le volume consommé en des points de livraison dépourvus de compteur. Ce cas de figure tend largement à disparaître, c'est plus souvent la survivance de pratiques anciennes telles que des robinets de cimetières ou des bouches d'arrosage d'espaces publics puisqu'ils ne sont pas mesurés.

Douais Agglo a peut-être oublié quelque chose parce que quelquefois des personnes viennent se brancher sur des bornes d'incendie, mais ce n'est pas repris !

Le volume de service est le volume d'eau consommé dans l'année lors des opérations d'entretien du réseau, quand ils font des purges, des vidanges, rinçages, etc.

Le volume consommé autorisé est la somme des trois volumes précédents. C'est le volume prélevé dans le réseau et dont on a le contrôle.

Ensuite, il y a un volume perdu, qui se calcule par différence entre le volume mis en distribution, le volume consommé autorisé. C'est la quantité d'eau qui disparaît dans les réseaux. C'est qu'il y a une fuite. Le volume perdu peut également être dû à d'autres phénomènes comme l'obsolescence de compteurs.

Nous vous donnons les chiffres, vous avez un tableau, mais dans le rapport vous avez la spécificité de Dechy, Sin, le volume consommé, autorisé, comptabilisé.

La production est de 2 millions de mètres cubes et les pertes se montent à 341 563 m<sup>3</sup>.

Ce qu'il faut savoir en conclusion, le contrôle de l'ARS sur les eaux distribuées n'a révélé aucune non-conformité micro biologique sur l'ensemble des prélèvements.

L'eau distribuée respecte la totalité des valeurs sanitaires pour l'eau potable, y compris en ce qui concerne les métabolites. Le dépassement de la valeur environnementale n'est qu'un seuil d'alerte et n'a pas de signification sanitaire.

Nous avons ce qu'ils appellent les perchlorates, ils font l'objet d'une attention particulière depuis 2012. C'est essentiellement issu de l'industrie de poudres à explosifs et ça constitue un contaminant de l'eau au droit des sites industriels de production des champs de bataille de la Première Guerre mondiale. Donc, il n'existe pas à ce jour de norme de qualité pour ce paramètre chimique, soupçonné d'être un perturbateur endocrinien.

Dans l'attente de l'établissement d'une norme éventuelle, le ministère de la Santé a émis sur le plan national une recommandation déconseillant l'usage de l'eau du robinet aux femmes enceintes et allaitantes, pour des teneurs en perchlorate supérieures à 15 microgrammes par litre.

Pour régler ce problème, puisque les ressources en eau potable dans le Douaisis, concernant les perchlorates, sont le champ captant d'Esquerchin, le captage d'Aubigny-au-Bac et le captage de Sin. Grâce au recours au champ captant de Férin et de manière analogue, la prépondérance du champ captant de Dechy, exempt de perchlorate dans l'alimentation du secteur de Dechy et Sin, permet la distribution d'une eau à une concentration inférieure au seuil de recommandation. En conséquence, l'eau distribuée fait l'objet d'une restriction d'usage concernant malgré tout, pour les nourrissons et les femmes enceintes.

Mais c'est l'eau qui est pompée chez nous qu'on réinjecte et qui fait que le niveau baisse et nous sommes dans les normes sauf consommation pour les bébés et les femmes enceintes.

Ce rapport, Douaisis aggro nous demande de l'approuver.

M. Jean-Marc DUCATILLION : Dechy est exemplaire, je le signale parce qu'on rétablit nos réseaux en conformité, au maximum. Par contre, ce qui m'interpelle c'est qu'il y a toujours autant de fuites sur d'autres communes et le problème n'est pas résolu ailleurs. Comme j'ai dit à la commission, le problème est que ça se répercute sur le prix du m<sup>3</sup> à Dechy. Nous, nous sommes les bons élèves, mais derrière, on est en train de trinquer pour les autres.

Je pense qu'il y a une commission qui doit certainement délibérer au niveau de Douaisis aggro, il serait souhaitable d'appuyer là-dessus quand même parce que c'est très important, je trouve que l'eau gâchée, c'est quand même dommage et c'est Dechy qui trinque. Il serait temps que l'on réagisse.

Nous, on fait des efforts, il faut voir si les autres communes le font.

M. GUERTIT : Je vois l'article 9.3 du rapport sur les taux d'impayés sur les factures d'eaux. Je vois que depuis 2019, la courbe à Dechy est en nette augmentation par rapport aux autres communes. Je prends Sin-le-Noble, Fressin, Aubigny au Bac.

Ils parlent d'un taux en 2019 de 3,07. Est-ce qu'ils prennent sur une population ciblée ? Comment ils trouvent ce taux ? Et en 2021, nous étions à 4,07.

Nous voyons que dans la courbe, c'est la commune qui augmente le plus.

Je voudrais savoir si le CCAS a connaissance des personnes à qui on va couper l'eau ?

Normalement, on n'a pas le droit de couper, c'est ce qu'ils disent, mais ils vous mettent du goutte-à-goutte. Pour remplir un seau, il faut deux heures.

Donc, je voudrais savoir la population concernée à Dechy, est-ce que l'on a vent des gens qui sont en difficulté ? L'intervention du CCAS ?

On n'en a jamais parlé en CCAS, je ne pense pas ?

M. LE MAIRE : Oui Les bons d'aide sociale sont transformés en aide pour les fluides, le gaz, l'eau et l'électricité.

M. GUERTIT : Est-ce que vous avez le nombre de familles qui sont concernées par ces coupures sur le territoire de Dechy ?

M. LE MAIRE : Le CCAS les a. Ce n'est pas dans le rapport, mais il y a des chèques VEOLIA, chèques EAU, qui sont donnés et on a liquidé cet argent que nous avons reçu en chèques.

M. GUERTIT : *Hors micro.*

M. SALAH : C'est marqué dans le rapport « sur les factures de l'année ». Pour moi, ça veut dire qu'en 2021, il y a 4,07 % des factures des Dechynois qui font l'objet d'un impayé. C'est constaté chaque année sur les factures de l'année précédente, je pense que c'est assez clair. Après tu vois, les immeubles collectifs, c'est le bailleur qui a une facture et qui redistribue dans les charges, c'est une facture, donc c'est compliqué. Pour moi, c'est sur les factures.

M. GUERTIT : *Hors micro.*

M. LE MAIRE : La transformation des bons Edenred en aide sur les fluides, le gaz, l'électricité. Nous l'avons toujours fait au niveau du CCAS.

Je ne sais pas si vous avez lu l'article paru dans la Voix du Nord, sur le prix de l'eau. Le prix, c'est dans le rapport, est à 1,60 € HT par m<sup>3</sup>. Pour les autres intercos, ça va de 4 à 5 € par m<sup>3</sup> et ça risque encore d'augmenter. Ensuite, il y a peut-être une réflexion politique à avoir aussi parce que derrière le prix de l'eau, on a qui ? On a de gros groupes.

Dans la facture, le prix de l'eau représente 30 %, il y a ensuite l'assainissement, l'Agence de l'eau. Mais avec les DSP, ce sont des entreprises privées qui sont derrière.

La réflexion aussi : est-ce qu'un service public de l'eau coûterait moins cher aux habitants ? Certaines intercos ont pris en charge l'eau potable. Il faut une volonté politique.

M. Jean-Marc DUCATILLION : Comme vous dites, c'est une volonté de chaque commune. Maintenant, il y a des entreprises qui dépistent les fuites, est-ce qu'ils les utilisent ou pas ? On ne sait pas. J'ai déjà vu sur Dechy, des gens qui passaient, qui venaient détecter s'il y avait des fuites sur le réseau, notamment dans la rue Carnot, je ne vais pas dire ailleurs, je n'ai pas vu. Mais sur la rue Carnot, ça a été fait.

Est-ce que les autres communes le font ?

Ce n'est pas parce que le prix est à 1,60 qu'il ne faut pas essayer de le baisser encore.

M. LE MAIRE : Nous sommes d'accord là-dessus.

Nous devons voter ce rapport.

Ceux qui sont pour ?

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **10) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES**

M. LE MAIRE : Comme chaque année, il faut débattre sur les orientations budgétaires. C'est une étape préalable à l'adoption du budget 2023.

Le DOB a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget d'une collectivité. Il doit permettre aux membres du Conseil de débattre des orientations budgétaires qui vont préfigurer les priorités qui seront affectées dans le budget primitif.

Ce débat est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui vont influencer sur les capacités de financement.

Depuis la loi NOTRe, ce débat est organisé sur la base d'un support, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui va préciser les orientations budgétaires envisagées par la commune et les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement.

Nous vous mettons les chiffres, c'est quasiment le compte administratif 2022.

Le rapport doit afficher les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée ainsi que les perspectives et le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte ce projet de budget.

Le DOB doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

La tenue du DOB constitue une formalité préalable, substantielle à l'adoption du budget.

La délibération consiste à prendre acte de la tenue du débat et de l'existence de ce rapport.

On vous explique ce que je viens de dire, on parle du contexte économique national et international, par contre, ce qui impacte la commune, les intercos, les Régions, les Départements, ce sont les mesures de la loi de finance de 2023 avec les principaux points décidés par le gouvernement et votés par les députés.

Les principales mesures de la loi de finances 2023 :

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent la loi de finance initiale pour 2023.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB.

Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023. Nous, nous devons équilibrer le budget !

Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Pour protéger les collectivités locales, le filet de sécurité de 2022 est reconduit et élargi. Il représente un coût de deux milliards d'euros et devrait concerner entre 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques.

La dotation globale de fonctionnement augmente de 320 millions d'euros en 2023. Les sénateurs ont défendu, sans succès, son indexation sur l'inflation.

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements, les communes et les intercommunalités se voient attribuer une fraction de la TVA, affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros, aussi appelés "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie.

Une aide exceptionnelle de 300 millions d'euros a été ajoutée par le gouvernement en faveur des collectivités qui organisent des transports publics, pour l'Île-de-France Mobilités, nous ne sommes pas concernés.

Les zones touristiques, pour l'instant, nous n'en sommes pas encore une.

Concernant le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, le FPIC, deux décisions importantes ont été prises. D'abord, la condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal est supprimée.

L'effort fiscal devait être supérieur à 1. Sans la mesure, de nombreux ensembles intercommunaux perdraient le bénéfice du FPIC dans les prochaines années.

Une autre mesure met en place une garantie de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC sur 4 années. Jusqu'à présent, les ensembles intercommunaux perdant l'éligibilité au reversement du FPIC percevaient une garantie de sortie d'une année, égale à 50 % de l'attribution perçue l'année précédente.

Voilà ce qui a été pris dans la loi de finance synthétisée.

Dans le rapport d'orientation budgétaire, on vous rappelle ce qu'est un budget.

Je ne vous le rappelle pas, ça va aller ?

La situation 2022.

En section de fonctionnement.

Les recettes.

Produits des services : 208 266 €

La fiscalité, les impôts dont la fiscalité propre, mais aussi les dotations de l'interco : nous recevons 3 516 306 € avec trois grands chapitres, la fiscalité propre, la fiscalité reversée et la DSC.

Concours financiers de l'Etat, tout à l'heure je parlais de la DGF : 2 180 304 €.

Autres produits de gestion courante : 79 393 €.

Atténuation de charges : 138 000 €.

Ensuite, on vous explique à quoi correspondent ces chiffres.

Le produit des services est en augmentation, c'est vrai que nous étions encore en période Covid en 2021, pour certaines activités.

Le produit de la fiscalité a augmenté de 5 %, les bases d'imposition ne sont pas liées aux taux municipaux mais à l'assiette.

Il y a eu une revalorisation des valeurs locatives, ce que vous payez en taxe foncière augmente, c'est logique puisque la base est plus importante.

Le 013 a subi une forte augmentation d'environ 61 %, pour les absences, les arrêts maladie.

Un dossier a été actualisé par les assurances, ce qui n'avait pas été fait depuis longtemps puisque la dame qui était là était en arrêt.

On vous rappelle les taux d'imposition sur Dechy avec la moyenne du Douaisis et le Nord puisque pour la fiscalité propre, c'est à partir de ces taux que l'on obtient le chiffre.

M. GUERTIT : L'imposition, tous les ans vous nous dites « oui, on n'a pas augmenté le taux d'imposition depuis 1995 », ok, mais vous oubliez de dire sans inflation, à chaque fois on a appliqué l'inflation. On ne peut pas dire qu'on est resté au même chiffre depuis 25 ans. Il y a toujours eu tous les ans une augmentation.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas d'inflation, c'est l'assiette qui augmente, je n'y suis pour rien.

M. GUERTIT : On a toujours eu une légère augmentation, on n'est pas resté stable.

Deuxième remarque : vous pouvez dire « on est bien », mais si vous prenez le taux de Dechy par rapport à la moyenne de Douaisis Agglo, on est au-dessus, de 17,58 en TH. Douaisis Agglo

c'est 16,96 et la moyenne dans le nord est de 17 %. Si on prend la TFPB : 29 %, 21 %, 18 %. Ce que l'on oublie de dire c'est que l'on est déjà au-dessus des moyennes de l'agglomération et du Département. On ne peut pas dire « cocorico », on est les meilleurs, qu'on n'a pas augmenté depuis 95

Vous avez hérité d'une situation en 95, ça je le dis, je ne m'en cache pas.

M. LE MAIRE : Pourquoi les élus de l'époque ont mis ces taux aussi élevés ?

M. GUERTIT : N'oubliez pas Monsieur le Maire qu'en 95, j'étais avec vous. Je l'ai constaté aussi. Il y avait un taux trop important d'imposition, mais on ne peut pas dire aujourd'hui qu'on est les meilleurs, qu'on n'a pas augmenté depuis 95. Il y a eu l'inflation qui se répercute d'année en année, mais nous sommes toujours au-dessus de la moyenne du Douaisis et du Département et je pense que là, il va peut-être falloir faire un effort, peut-être. C'est une remarque, c'est tout.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si tu es conscient de ce qui s'est passé en 2022. Nous avons subi des augmentations. Au congrès des maires du nord et au congrès des maires de France, l'Etat nous dit qu'on va serrer la vis pour les recettes. Certains maires qui n'ont pas augmenté les impôts depuis des années, se posent la question. Leur budget n'est pas équilibré, ils reportent au mois d'avril alors que certains faisaient leur budget en décembre de l'année précédente. Il y a trois scénarios possibles, augmenter les impôts, ça ne s'est pas fait depuis 15 ans dans certaines communes. Soit on réduit les services publics, soit on décale les investissements. Donc, là tu me parles de baisser les impôts alors qu'on est pris à la gorge au niveau des finances, on a perdu 500 000 € en 2022.

Il nous faut aussi des recettes et l'Etat ne compense pas la DGF.

M. GUERTIT : C'est un constat, c'est tout.

M. LE MAIRE : On n'augmente pas les impôts, c'est bien pour les habitants, on pourrait les augmenter.

M. SALAH : Quand tu dis Abdel que c'est un constat, quand tu dis qu'on pourrait faire mieux, ce n'est pas un constat, c'est une critique. C'est un avis que tu donnes donc tu ne peux pas dire que c'est un constat, mais on pourrait faire mieux ! Posons bien les choses.

La taxe d'habitation, ce qui rapporte le plus à la commune, n'a pas bougé depuis 1995, même si je me rappelle bien et tu dois te le rappeler, le maire de l'époque a aussi, une année, c'était exceptionnel, baissé le taux. Effectivement, l'assiette augmente, forcément, mais augmente aussi partout donc les communes utilisent aussi l'augmentation de l'assiette sinon tu verrais des communes qui ont une assiette qui augmente de 10 % et qui baisseraient leur taux de 10 % pour garder les mêmes recettes !

Essaie de me trouver quelques communes qui le font et on en rediscutera.

Et, quand tu regardes l'écart qu'il y a entre la moyenne de l'agglomération et la moyenne du Nord, franchement, il est de plus en plus réduit et en 95, je suppose que l'écart devait être encore plus important. Tu ne t'en rappelles plus !

Tu aimes bien les statistiques, donc tu pourras regarder.

Personnellement, je pense que les remarques que tu fais ou l'avis que tu donnes ne sont pas fondés.

M. GUERTIT : C'est ton opinion, tu as le droit, comme moi j'ai le droit d'interpeller le maire sur le cocorico.

M. LE MAIRE : Je n'ai jamais dit cocorico.

M. GUERTIT : ... depuis 1995, les impôts, la cérémonie des vœux... Vous ne vous situez pas par rapport au contexte.

M. SALAH : Toi qui aimes bien poser des questions, je vais t'en poser une.  
Est-ce que tu es d'accord sur le fait que les taux d'imposition à Dechy n'ont jamais augmenté depuis 1995 ? Tu réponds par oui ou par non.

M. NACER : Ma réponse est non. Les taux d'imposition à Dechy, depuis 95 n'ont jamais augmenté. Oui, je suis d'accord avec ça.  
Aujourd'hui, un contribuable de Dechy, un propriétaire, paye plus cher que sur une autre commune, en moyenne. 29 % à Dechy, 18 en moyenne dans le nord.

M. LE MAIRE : C'est une moyenne, des communes ont des taux plus élevés et des communes ont des taux plus bas.

M. NACER : Ce sont des chiffres.

M. GUERTIT : Ma taxe foncière a augmenté de 8 % cette année, ne dites pas qu'elle n'a pas augmenté.

Mme MOUY : C'est la valeur locative.

M. NACER : On a bien compris, mais c'est quand même factuel ce que nous disons.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord, mais sur le ROB, c'est un débat. Voilà nos propositions, vous nous donnerez vos orientations.

M. NACER : Il y a une chose que je vais mettre au clair ici. J'ai l'impression qu'à chaque fois que nous posons une question, comme tout à l'heure en début, on est tout de suite... vous êtes sur la défensive.

M. LE MAIRE : Ce sont des critiques en permanence !

M. NACER : Ici, j'entends toujours la voix de certaines personnes qui sont autour de cette table. Ce sont toujours les mêmes que l'on entend, c'est malheureux. J'aimerais bien avoir leur sentiment, mais j'ai l'impression que lorsqu'on parle, on est quand même des élus, j'ai l'impression qu'on vous gêne ou qu'il ne faut rien dire.



M. LE MAIRE : Je vais rebondir, Monsieur veut entendre tout le monde, mais quand tu m'interpelles ou Abdel, j'entends- « je ne veux parler qu'au maire ». Donc, à un moment, il faudrait se mettre d'accord. Et là, Saïd veut que tout le monde intervienne. Il faudrait vous mettre d'accord.

M. NACER : Je ne comprends pas.

M. LE MAIRE : Soit tu veux que tout le monde intervienne soit uniquement le maire.

M. NACER : J'ai dit que je ne les entends jamais sur un sujet.

M. LE MAIRE : Et alors, IL Y A des réunions en groupe. Et pourquoi Abdel n'interpelle pas l'adjoint aux travaux Ou un autre adjoint ? « on veut parler au maire... », vous ne parlez qu'au maire !

M. GUERTIT : C'est vous notre interlocuteur, c'est vous, le magistrat de la commune.

M. LE MAIRE : Vous voulez plusieurs interlocuteurs ou un seul interlocuteur, mettez-vous d'accord ?

M. NACER : On aimerait discuter avec d'autres personnes, s'il y avait des commissions sur d'autres sujets.

M. LE MAIRE : Les commissions, ça va ! Pas de commission ? il y a des commissions, les dernières vous n'y étiez pas, il n'y avait personne de l'opposition.

M. GUERTIT : Laquelle ? On fait le point, combien de commissions il y a eu cette année ?

M. LE MAIRE : Le développement durable, cadre de vie, vous étiez-vous ?

M. GUERTIT : Et les travaux, est-ce qu'il y en a eue ? Il n'y en a pas eue. Les anciens, il n'y en a pas eue.

M. NACER : C'est mon premier mandat, j'ai l'impression qu'à chaque fois qu'on va poser une question, on ne peut rien dire, ou c'est gênant...

M. LE MAIRE : Pas du tout.

M. NACER : Peut-être que je me trompe, c'est un ressenti.

M. SALAH : Je me permets sur le ressenti, quand j'entends Abdel ... et j'essaie d'être le plus neutre possible, le plus apaisé possible. Quand j'entends Abdel dire que c'est un avis, mais on aurait pu faire mieux. Un avis ce n'est pas comme ça. Ce n'est pas uniquement un constat.

M. NACER : Excuse-moi Stéphane, tu ne peux pas dire que sur les taux d'imposition, c'est factuel.

M. SALAH : Je termine...

M. NACER : J'ai l'impression que tu n'es pas d'accord de dire le fait que 29 ; 18... c'est factuel. Point.

M. SALAH : Je suis d'accord. C'est une situation dont on a hérité, que l'on n'a pas bougée. On a permis même à certains taux de baisser, très légèrement. Mais, quand on dit, techniquement, que les taux n'ont pas augmenté depuis 1995, c'est l'exacte vérité. Tu peux dire effectivement, tu as le droit de le dire et j'en suis tout à fait d'accord avec toi, que les taux d'imposition sont plus élevés peut être à Dechy qu'ailleurs, mais cet état de fait, nous en profitons sûrement parce qu'à l'époque, ils étaient très hauts et nous les avons gardés comme ça. Mais, c'est aux personnes qui les ont augmentés à l'époque, qu'il faut que tu poses la question.

Mme DELCOURT : J'avais déjà posé la question du temps de Henri Lamour, j'étais une jeune de Dechy, j'avais 8 ans. Les impôts à Dechy, c'est cher, il m'a dit « oui, mais il n'y a pas beaucoup d'entreprises ». Après, le taux est resté, mais ce n'est pas de maintenant que le taux est comme ça. Et pourquoi tous ces gens veulent venir à Dechy, c'est qu'on y est bien !

M. LE MAIRE : C'est une bonne remarque.

M. VAILLANT : Attendez, il va falloir à un moment, arrêter. Revenir 20 à 25 ans en arrière, vous avez fait ce que vous avez à faire depuis que vous êtes là. Il ne faut pas oublier aussi que dans le temps, il y avait une liste d'union de la gauche et vous avez participé aussi. Alors, arrêtons de revenir 25 ans en arrière.

Attends, je ne m'adresse pas seulement à toi.

Je dis que c'est fini ce temps de dire ...

M. SALAH : Demande à Abdel, qui a commencé le débat !

M. VAILLANT : Je ne demande pas à Abdel, je te dis ce que moi j'ai à te dire. Moi aussi, il y a 25 ans j'étais là. J'étais là en place avec des Komizarek, des Capelle, des Thérèse Parisseaux, on a participé à ce taux d'imposition qui a été voté à l'unanimité. Alors, arrêtons de dire et je ne peux pas accepter aujourd'hui qu'on parle d'Henri Lamour, paix à son âme, c'est terminé ce temps-là. Vous êtes au pouvoir depuis 95, vous avez fait ce que vous avez à faire. Mes collègues disent ce qu'ils ont à dire, moi, je dis ce que j'ai à dire.

Je ne veux pas polémiquer, je veux simplement qu'on arrête de parler d'il y a 25 ou 30 ans. C'est terminé.

M. SALAH : Parfait. Il est inutile de t'énerver sur un débat qu'Abdel a lancé. C'est tout.

M. LE MAIRE : Charles, tu cites des noms, je te signale que le maire actuel ne participait pas au conseil municipal à l'époque. Pour l'instant, c'est moi qui suis mis en cause. Je n'étais pas au conseil municipal de l'union de la gauche de l'époque.

M. VAILLANT : Monsieur le Maire, à aucun moment je n'ai cité ton nom.

M. LE MAIRE : Voilà.

M. VAILLANT : J'ai cité les gens qui étaient en place en ce temps-là, c'est-à-dire Thérèse, moi, Marie-France, point barre. A aucun moment je n'ai dit Monsieur Szatny. Et dedans, Jacques Capelle a participé aussi à l'augmentation donc, on arrête, on ne revient pas à 25 ans sinon on ne va jamais avancer. Que ce soit la majorité et l'opposition, on ne va pas avancer.

M. SALAH : Je suis d'accord avec toi, ce genre de débat, qui est à votre initiative, ne fait pas avancer les choses.

M. LE MAIRE : Concernant les dépenses, je parle des dépenses et on attend la fin ? Je dois aussi présenter le rapport, même si vous l'avez eu.

#### Les dépenses.

Les charges à caractère générale : 1 630 203 €.

Les charges de personnel : 2 953 354 €.

Les autres charges de gestion courante : 1 093 898 €.

Dont les subventions aux associations et au CCAS, en partie.

Les charges financières, ce sont les intérêts et les charges exceptionnelles.

Le chapitre 012 progresse par la revalorisation du point d'indice. Le 012 c'est le personnel, revalorisation à + 3,5 %.

Le budget 2023 se prépare dans un contexte de forte inflation, sur la plupart des postes de dépenses.

Depuis le mois d'août 2022, les prix de l'énergie et de l'alimentation, le poste énergie, électricité-gaz, représente près de 33 %. N'oublions pas que dans le BP nous avons mis une somme et qu'en DM, nous avons rajouté 250 000 € pour l'énergie.

#### La section d'investissement.

##### Recettes.

En 2022, l'excédent de fonctionnement : 761 415 €.

FCTVA qui est récupéré sur l'investissement, on ne récupère pas la totalité, mais 20 % : 198 710 €.

Les subventions suite aux projets. Taxe d'aménagement, une petite somme.

Les dépenses d'investissements, on vous fait un rappel des principales dépenses en 2022, sachant que le gros des dépenses concerne les travaux de la maison médicale, 726 978 € en 2022.

##### L'état de la dette, l'encours de la dette.

En 2022 : 3 688 580,76 €.

Les 5 M€ qui ont été empruntés.

L'annuité en capital, un peu moins de 400 000 € à rembourser en investissement.

Les intérêts de la dette en fonctionnement.

Vous avez l'extinction de la dette de 2022 à 2040 avec ce que nous payons, sachant qu'un emprunt se terminera en 2024 de 221 710,20 €.

#### Les orientations budgétaires.

Le financement disponible est constitué de la capacité d'autofinancement nette, ajoutée du FCTVA, de la taxe d'aménagement, des subventions et des plus-values de cession.

Les principales recettes attendues sont l'excédent de fonctionnement capitalisé, les restes à réaliser des subventions, puisque sur le Pôle médical, il faut payer les entreprises avant de récupérer les subventions. Le FCTVA, les 200 000 € et donc le total est de 951 193 €.

#### L'investissement.

Remplacement des menuiseries de bâtiments communaux, Salle Delaune, école Joliot Curie, Mairie, Salle Ladoumègue et dojo, sachant qu'on a fait un marché global là-dessus.

Les études AMO pour les travaux d'aménagement qualitatifs et paysagers des abords de la mairie et de la rue de l'égalité.

Les études AMO pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes.

Démolition des maisons, je dirais plutôt diagnostic des bâtiments, avant.

Travaux d'aménagement de l'accueil et des services administratifs de la mairie.

#### Le fonctionnement.

Je ne fais pas de cocorico, mais je veux maintenir les taux de fiscalité.

Maintenir l'épargne brute à un bon niveau.

Contenir le budget des charges à caractère général au même niveau qu'en 2022 en tenant compte des augmentations des énergies.

Maîtriser la masse salariale, même si quelquefois nous n'avons pas forcément la main dessus puisque quand l'Etat nous demande d'augmenter le point d'indice, nous devons le faire.

Poursuivre les travaux d'accessibilité des bâtiments et équipements publics et soutenir les associations locales.

#### Les ressources humaines de l'année 2022.

C'est une information sur le nombre d'agents dans la commune, différentes catégories, les contractuels, les contrats aidés, les apprentis et les dépenses de personnel, vous avez les salaires en conséquence avec le nombre d'agents.

Donc, voilà le ROB, vous avez le rapport, le débat est ouvert, sachant qu'on va délibérer sur le fait qu'il y a bien eu un débat.

M. GUERTIT : Sur les aires de co-voiturage, j'ai vu qu'il y avait une subvention de l'Etat de 50 M€. Je ne sais pas si c'est de la compétence de Douaisis agglo ou de la commune.

M. LE MAIRE : C'est la compétence du Syndicat mixte des transports du Douaisis qui dépend de Douaisis agglo.

M. GUERTIT : Si nous avons des aides importantes d'investissement, quand on sait qu'on est à proximité de la rocade, de l'autoroute, je dirais que dans ce secteur-ci, il faudrait peut-être une aire de co-voiturage. Ça serait une chose intéressante et en plus, si c'est subventionné par l'Etat, pourquoi pas.

M. LE MAIRE : C'est prévu. C'est une compétence agglo et donc, il y a un projet devant l'hôpital de faire un parking relais et un parking de co-voiturage. C'est à l'étude, sachant que la ligne 2 va passer par Sin-le-Noble ; de l'hôpital, tu rejoins le centre-ville de Douai, la gare.

M. GUERTIT : Après, quelques remarques.

La première, l'endettement de la commune. La capacité de désendettement est de 7,8 ans. On ne peut pas dire que la situation de la commune est alarmante sinon on aurait déjà la Cour Régionale des Comptes sur le dos. Donc, ça va.

Le seul problème est qu'aujourd'hui, on est à un point où nous ne pouvons plus faire de gros investissements jusqu'en 2039. C'est-à-dire que la ferme XXX ça va être 2024 ou 2029.

Aujourd'hui, on ne peut plus faire de gros investissements. La commune est endettée, elle a une capacité de désendettement qui est raisonnable, mais le taux d'endettement par habitant a pratiquement doublé ces dernières années. Nous sommes à 684 € par habitant, nous étions à 380 €, il y a deux ans.

Ce n'est pas dramatique, mais les 10 prochaines années, nous ne pourrons pas faire de gros, gros, gros investissements. On reste à des études, des contrôles, même si nous voulons faire de gros investissements, vous ne pouvez pas le faire, Monsieur le Maire.

Il faut l'avouer, nous sommes dans une situation où nous ne pouvons pas faire de gros, gros investissement, dans les 10 prochaines années.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas d'accord.

M. GUERTIT : La situation est claire, ce sont les chiffres qui parlent.

Après, je prends un exemple. J'ai été interpellé dernièrement par des parents d'élèves sur le parking place de l'Égalité. Le Directeur de l'école a dû rappeler aux parents l'anarchie qu'il y avait pour se stationner. Ça fait des années qu'on met dans le DOB notre priorité qui est de sécuriser la place de l'Égalité et la rénover. On devait détruire des maisons et on voit cette année que l'on reste encore au stade de l'étude.

Donc, Monsieur le Maire, dites-nous, je ne peux pas faire ou si je fais ça sera sous telles conditions, on va être très serrés.

Mais on ne peut pas laisser les enfants dans une situation d'insécurité et moi, on me dit que ça devient l'anarchie pour se garer à la sortie des écoles.

M. LE MAIRE : On a l'impression que la sortie des écoles, c'est spécifique à Dechy. Va à Guesnain, va à Lewarde, va à Douai...

M. GUERTIT : Moi, ce sont les mamans de Dechy...

M. LE MAIRE : Mais le civisme, si on pouvait avoir un pouvoir là-dessus, ce serait bien. Sur la sécurité, les parents d'élèves ont parfois de bonnes idées, en parlant d'insécurité, mais quand tu leur mets trois dos d'âne et qu'à un moment, on pense à autre chose, c'est quoi ?

Les trois dos d'âne ont été mis pourquoi ? Pour gérer le problème de la vitesse devant l'école. Anne Franck, les barrières ont été installées, le dos d'âne, on a aussi sécurisé les lieux.

Maintenant, c'est la place, oui, problème sortie d'école, on a la démolition à faire. Mais le projet doit être réfléchi avec un bureau d'études, un paysagiste, etc.

Nous voulons quelque chose de qualitatif, il faut une étude, on n'a pas fait Rome en une journée.

Nous sommes en train de lancer deux études et ensuite, nous verrons si nous pouvons ou si nous ne pouvons pas. Les 221 000 €, je pense, nous les aurons.

Tu préfères qu'un maire te dise « on ne pourra pas ». Oui, mais il y a beaucoup de maires et aussi des maires que tu apprécies, dans des communes voisines... je ne vais pas donner de nom qui disent non.

Je reprends, effectivement, le projet de revoir la place, à proximité de l'arrêt de bus, ce n'est pas nouveau. Nous avons tenté de le mener à bien, mais pour 2023, ce n'est plus une priorité. Donc, il y a beaucoup de maires aussi qui reviennent sur des projets et ce n'est pas spécifique à Dechy « le maire a promis la lune et il ne le fait pas ». Si on fait, c'est parce qu'on aura l'argent, c'est tout.

Mais, c'est ce que je disais tout à l'heure, beaucoup de maires revoient leur copie et pourquoi nous dire « on a promis et on ne fait pas. »...

M. GUERTIT : Non, je parle des capacités d'autofinancement d'un projet. On ne les a pas, on ne les a plus.

M. LE MAIRE : L'annuité de la dette par habitant, moyenne nationale et pour les mêmes strates,

Dechy, nous sommes en dessous du national et des communes de même strate donc nous ne sommes pas dans le rouge. Je pense qu'on peut investir.

M. NACER : Dans le DOB, il serait bien de faire un prévisionnel sur plusieurs années. L'année dernière, en 2022, vous parliez de faire la réhabilitation du centre social et culturel, la réfection du dojo, une étude pour un stade de foot synthétique et aujourd'hui, nous voudrions savoir ce qui va être fait. On peut comprendre avec la crise énergétique, que la donne a changé, qu'il y a des priorités qui évoluent. Nous pouvons l'entendre. Mais quelles sont les priorités, on ne le voit pas. Quand vous dites aujourd'hui, remplacement des menuiseries, moi, j'aurais voulu avoir des montants pour voir l'ampleur de l'investissement. Ce sont toujours des choses concrètes que nous n'avons pas pour pouvoir débattre.

M. LE MAIRE : Les dossiers, je t'explique. On focalise sur le dojo.

M. NACER : Je parle du stade de foot, du centre social quand je vois l'état dans lequel les enfants sont...

M. LE MAIRE : J'aime bien t'entendre dire ça, parce que là, on me dit le dojo, mais il y a aussi des menuiseries, des travaux à faire à Ladoumègue. Tu vois ce que je veux dire ?

Nous avons ciblé et c'est à la demande de Madame Labouré aussi, de faire des travaux pour tel type de bâtiments. Nous avons voulu globaliser, faire un ensemble. Nous avons des besoins pour telle salle, telle salle, telle salle, ça va coûter autant, on envoie ça à l'Etat, au Département et à la Région pour avoir un maximum de subventions. Mais, nous n'avons pas ciblé que le dojo.

M. NACER : Ce que vous venez de dire, on ne l'a pas, pourquoi on ne nous le donne pas. La stratégie de la commune c'est... c'est ce que nous voudrions avoir.

M. LE MAIRE : L'estimation est faite par l'entreprise et nous n'avons pas tous les devis. Je ne vais pas te dire que ça vaut 500 000 € de matériel. On attend d'avoir le retour pour pouvoir transmettre un maximum de chiffres et au vote du budget, tu auras toutes ces informations.

M. NACER : Je suis peut-être novice, mais il y a des choses que je n'arrive pas à comprendre. On parle du budget 2023, on est en mars et vous dites que vous attendez des devis alors qu'après, il faut lancer les marchés, après .... Comment ça fonctionne ?

On prépare le budget 2024 dans ces cas-là, on n'est plus sur du 2023. De toute façon, avec les matériaux, on sait très bien qu'il y a beaucoup de retard. Je m'interroge.

M. LE MAIRE : L'idéal est d'avoir le feu vert de l'Etat, du Département, de la Région et à partir de là, on choisira l'entreprise, mais il n'y a pas lieu de paniquer.

M. NACER : Je ne panique pas du tout. Ce que je disais tout à l'heure, je prends l'exemple du terrain de football, est-ce que vous êtes allé voir le terrain de foot de Dechy ?

Les enfants de Dechy, mon fils joue en U 15, les enfants disent qu'ils préfèrent jouer à l'extérieur ! Le terrain est dans un état lamentable. Vraiment, il est lamentable le terrain. Vous avez été footballeur, Monsieur le Maire, allez voir le stade, vous allez le voir. Ce n'est pas possible, il faut faire quelque chose. C'est dangereux aussi pour les enfants.

M. LE MAIRE : Saïd, au départ, c'était le centre du terrain qui était le plus abîmé et les deux surfaces de réparation. On a décaissé, Didier pourrait confirmer. Ce n'est pas un synthétique, on a mis une matière qui n'a pas tenue

M. LECOMTE : On a déployé des rouleaux de gazon.

M. LE MAIRE : On a décaissé dans les buts, ça nous a coûté, mais ce n'est pas non plus une réussite. Après, sur le terrain, l'objectif avec le synthétique, c'est de ne plus avoir cet entretien. Mais c'est quoi la solution ?

On fait des travaux pendant la trêve, la période estivale, mais c'est très court pour engager des travaux d'envergure. Tu imagines ?

Le constat est là, mais la solution, on n'est pas à Bollaert ou à Mauroy !

Le constat que tu fais, je le fais aussi.

M. NACER : C'est quoi la solution ? Si ça prend une année, toutes les équipes jouent toujours à l'extérieur. On ne fait pas de match, on bloque le terrain, on essaie de s'arranger avec les communes avoisinantes et on ne joue qu'à l'extérieur. Les joueurs sont prêts à aller jouer à l'extérieur pendant une année pour pouvoir, après, bénéficier d'un complexe digne de ce nom.

A Dechy, quand j'étais sur Douai ou Flers, on aimait venir jouer à Dechy, à l'époque...

M. LE MAIRE : Faire le tournoi de Dechy aussi ! C'était le plus grand tournoi junior du nord et il y a eu des professionnels qui ont foulé cette belle pelouse, à l'époque. Même si le tournoi de Pâques, que j'ai connu pendant quelques années, a eu rarement du beau temps. Le terrain était dans un sale état, déjà à l'époque.

M. NACER : Sur le centre social, vous allez en discuter lundi, donc c'est bon.

M. SALAH : Juste faire une précision, quand on parle de capacité d'investissement ou de la capacité de faire des grands projets ou des choses comme ça, il faut regarder l'échéancier qui est dans le rapport d'orientation budgétaire, qui indique qu'en 2025 on a un prêt qui se termine avec une annuité de 221 710 €. Cela fait qu'entre 2024 et 2025, l'annuité de la dette ne va pas baisser de 5 ou 10 %, elle va baisser de plus de 50 %. Donc, ça veut dire que des marges de manœuvre, on va en avoir. Quand Monsieur le Maire parle de projets, il a déjà en tête ces prévisions et quand il annonce quelque chose, il sait qu'il aura la capacité de le financer.

Personnellement, je ne peux pas entendre qu'on nous dise, très rapidement, c'est pour cela que je veux réagir, qu'on dise que finalement, on n'aura pas les capacités d'investir.

Si, quand je regarde les chiffres, nous aurons les capacités d'investir !

M. NACER : Sauf que la capacité d'autofinancement, elle va baisser. Les salaires c'est quelque chose sauf si tu fais un plan social à Dechy. Les salaires vont rester tels quels. Si demain, ils disent qu'il faut encore augmenter les salaires et j'espère qu'ils vont le faire, ça va coûter encore plus cher pour la commune. Le gaz, l'électricité, on va encore payer hyper cher ce qui veut dire que l'épargne brute va baisser. La capacité de financement va baisser également. Donc, c'est vrai que l'on s'inquiète pour ça. Donc, quelqu'un qui va dire : on va se projeter dans l'avenir, on aura de l'argent pour faire des investissements, moi, je serais plus mesuré.

M. SALAH : Mais c'est mieux que rien quand même. Il vaut mieux être dans la situation de Dechy avec un endettement qui va être divisé par deux dans deux ans, plutôt qu'être dans la situation de communes qui n'ont pas cette marge de manœuvre et qui seront encore moins dans la possibilité d'agir.

M. GUERTIT : Monsieur Salah, je remarque que vous êtes un très bon secours pour Monsieur le Maire, merci. Un très bon secours, c'est normal, c'est votre rôle.

M. SALAH : On est dans la même équipe, on travaille ensemble donc c'est normal que je le soutienne. Tu devrais faire pareil aussi de temps en temps.

M. GUERTIT : On ne change pas une équipe qui gagne ! C'est ça que vous voulez dire ? Vous avez raison, mais dans les 7 ans, les 7 prochaines années, on n'est plus en moyen... Quand je parle d'un gros investissement, quelle est la hauteur de l'investissement que l'on peut réaliser dans les trois prochaines années ? Dites-le-moi, en chiffre ? 400 000 €, un million ? Vous ne pouvez pas. Combien ?

M. LE MAIRE : La place de l'Égalité.



M. GUERTIT : Vous ne pouvez pas dire aujourd'hui « je vais investir à hauteur de ». Notre capacité d'autofinancement est limitée et il faut qu'on se désendette. C'est tout.

M. LE MAIRE : Je viens d'expliquer déjà pour l'investissement dans les salles et là, l'objectif est de trouver des subventions.

Je reviens sur Saïd, quand tu dis « j'espère qu'ils vont augmenter les salaires », oui, je suis favorable. C'est pour cela que cette subvention pour le centre social est hyper importante aussi. La grosse partie des dépenses va vers le personnel, il ne faut pas l'oublier. Et entre nous, le maire, il ne devrait même pas être comptable. Un maire est là pour investir, pour transformer sa ville, pour aider les gens en difficulté et si l'Etat jouait le jeu, on n'en serait pas là.

M. NACER : Il n'y a pas de puits sans fond, aussi, à un moment donné, le maire fait avec les moyens qu'il a. Il est obligé d'être comptable.

M. LE MAIRE : Voilà. Mais l'Etat ? Non L'Etat doit être au service des collectivités puisqu'il récupère beaucoup plus d'argent avec la reprise de l'activité et il redistribue moins aux communes. A un moment on peut se poser la question de savoir si on ne veut pas la mort des communes.

M. NACER : Rappelez-vous en commission finance, quand vous disiez qu'il y avait trois possibilités, augmenter les impôts, réduire les services publics et moi j'avais dit quoi, ou alors faire de la mutualisation entre communes, sur une période bien définie, quand c'est dur. À un moment donné, peut-être qu'il faut y songer.

M. LE MAIRE : Sur le papier, c'est parfait. Mais la mettre en application, cette mutualisation...

M. NACER : Quand chaque commune fait face à des grosses difficultés, à un moment donné, il faut peut-être se regarder et voir comment on peut s'arranger pour faire en sorte que nos communes s'en sortent.

M. LE MAIRE : En théorie, je suis tout à fait d'accord avec toi. Après, comment mettre en application, ce n'est pas gagné.

Donc, le vote atteste qu'il y a bien eu un débat.

Qui est pour le fait qu'il y a eu un débat ?

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **11) COMMUNICATION DE L'ETAT DES INDEMNITES DES ELUS N-1**

M. LE MAIRE : Les élus indemnisés, vous avez les montants, avec l'interco et c'est annuel et des indemnités brutes.

C'est une information.

## URBANISME

### **12) BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022.**

M. LE MAIRE : La commune en 2022 a acheté un terrain cadastré AC 69p, sis à DECHY, rue Waldeck Rousseau d'une superficie de 800m<sup>2</sup>, appartenant à [ *RGPD : données privées occultées*] au prix de 12 800,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2022.

Il n'y a eu qu'un achat en 2022, dans un but d'avoir une réserve foncière, nous sommes déjà propriétaires. Ce sont les logements de fonction du collège et les terrains qui sont derrière.

M. VAILLANT : Nous sommes déjà propriétaires d'une grosse partie où il devait y avoir logiquement cinq lotissements depuis 2014.

M. LE MAIRE : Oui, l'objectif est d'en faire un lotissement, de l'accession à la propriété.

M. GUERTIT : Puisqu'on demande aux gens qui habitent dans le bâtiment de quitter le bâtiment. Les employés communaux...

M. LE MAIRE : Non, ce sont des logements de fonction du collège, on n'y est pour rien nous. Nous sommes propriétaires de 7 000 m<sup>2</sup>, on rajoute 800 m<sup>2</sup> et il y a encore deux petits terrains qu'on pourrait acquérir si les gens veulent vendre. Alors est ce qu'on vend à un investisseur avec un projet qui corresponde à nos attentes ?

L'objectif est d'avoir une plus grande parcelle, la question qui se pose est de savoir, je le répète, si nous mettons entre les mains d'un investisseur, qui monte un projet qui correspond à ce que nous souhaitons. Vendre à 150 € du m<sup>2</sup>, mais il va vendre les terrains à 300 € du m<sup>2</sup> et nous n'aurons pas de Dechyinois.

M. VAILLANT : Sachez qu'on sera contre déjà.

M. LE MAIRE : C'est de l'accession, un lotissement, comme dans le bas de Dechy. Il faut trouver un juste milieu. On vend à quel prix ? et l'investisseur revend à quel prix ? Il n'est pas là pour faire du bénéfice sur le dos de la commune. Pour la commune, ça assainit le secteur, c'est proche de la Croix de Pierre avec une ouverture vers la départementale. Ça peut être un beau projet sachant que nous sommes propriétaires de 7 800 m<sup>2</sup> maintenant.

Ceux qui sont favorables à ce bilan ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **13) ACQUISITION DE TERRAINS RUE MASCLÉ**

M. LE MAIRE : Il y a une vente dans le secteur et deux terrains nous intéressent. Parcelles B 1053 (72 ca) et B 1054 (68 ca) situé rue Masclet. Madame **[RGPD : données privées occultées]** est d'accord pour nous vendre 140 m<sup>2</sup> pour un montant de 1000.00 €. C'est du constructible. La mairie est prioritaire.  
Ceux qui sont pour ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**14) CESSION D'UN TERRAIN PRIVE COMMUNAL DE 505 M<sup>2</sup> ENVIRON (SOUS RESERVE DU PLAN D'ARPEMENTAGE)**

M. LE MAIRE : Là, c'est une vente. La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée B 3619 de 595 m<sup>2</sup>, sis « rue Suzanne Lanoy », là où nous avons fait un petit parking. Ça date du POS et nous l'avons laissé dans le PLU.

Notre PLU est en cours de modification, nous sommes en train de retirer cet emplacement réservé, projet irréalisable. La dame souhaite acheter la maison avec le jardin et cette partie qui jouxte son terrain. Elle est venue me voir et me demander si j'étais partant pour vendre. Comme nous sommes en révision de PLU et que nous retirons cet emplacement réservé, nous lui vendons et elle a son intimité.

Je pense que c'est une bonne opération.

Ceux qui sont pour ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
----------------------------

**15) REVERSEMENT DE L'AIDE DU FONDS D'INSERTION DES PERSONNELS HANDICAPEES DE LA FONCTION PUBLIQUE (F.I.P.H.F.P.)**

M. LE MAIRE : Un agent a dû financer des appareils médicaux.

Au niveau de la fonction publique, un Fonds d'Insertion des Personnels Handicapés existe.

La municipalité a fait une demande auprès du fonds et le dossier qui a été acceptée, un versement a été fait à la commune. Donc, il faut m'autoriser à verser cet argent à cet agent.

Par contre, il a avancé la totalité des frais, il y a eu un remboursement par la Sécurité Sociale, plus la mutuelle, le FIPHFP a mis 1 600 €, la première démarche est de le rembourser et il y a un petit reste à charge de 290 €.

Je propose que la commune prenne en charge ce reste à charge, comme cela il aura récupéré la totalité de la somme qu'il a avancée.

Ceux qui sont pour ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

<b>DIVERS</b>
---------------

## **16) CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE LA TRANSMISSION DEMATERIALISEE DES EXTRAITS D'ACTES DE NAISSANCE DES ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS**

M. LE MAIRE : C'est une convention avec le Département du Nord concernant la mise en place de la transmission dématérialisée des extraits d'actes de naissance des enfants de moins de six ans pour une durée d'un an.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de la transmission dématérialisée des données issues de l'état civil. Cette procédure se substitue à l'envoi des avis de naissances sur un support papier. Les avis de décès ne sont pas exploitables par voie dématérialisée, ce ne sont que les actes de naissance.

Effectuer l'échange des données via un protocole SFTP, sécurisé.

Deuxième solution, pour pallier les éventuels problèmes de connexion, il faut utiliser une plateforme NORD ECHANGE.

Déjà l'objectif est de me dire si vous êtes d'accord pour que je signe cette convention.

Nous allons basculer dans le numérique.

M. GUERTIT : *Hors micro*

M. LE MAIRE : La CNIL doit savoir ?

M. GUERTIT : *Hors micro.*

M. LE MAIRE : Une déclaration CNIL est réalisée préalablement, oui. Il garantit la validité des données à la date du transfert.

Ceux qui sont pour cette convention ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **17) ETAT DES DECISIONS DIRECTES**

M. LE MAIRE : C'est une information. Depuis le dernier conseil, voilà ce que j'ai fait.

## **18) MOTION POUR DEFENDRE L'HOPITAL DE DOUAI**

M. LE MAIRE : J'ai reçu un courrier du Président de l'association « Mon hôpital, ma santé, mon combat » Alain Bruneel, ancien député.

*Motion pour défendre l'hôpital de Douai.*

*Il aura fallu une pandémie mondiale pour que les responsables des gouvernements qui se sont succédés avouent et reconnaissent l'ampleur de la souffrance du monde hospitalier.*

*Pourtant, la sonnette d'alarme avait déjà été tirée bien avant. Des voix s'étaient élevées pour réclamer des embauches, des hausses de salaires et des ouvertures de lits.*

*De plans successifs en Ségur de la santé, tous les moyens mis en œuvre sont très loin de répondre aux besoins de santé de nos populations et à ceux des soignants !*

*La crise est trop profonde et les mesures sont très largement insuffisantes.*

*Preuve en est des urgences pédiatriques qui seraient fermées aujourd'hui sans la formidable bataille menée et gagnée pour son soutien.*

*Ou encore aujourd'hui, la fermeture du service de gastro-entérologie contre laquelle nous nous sommes dressés et qui rouvre avec 8 lits le 3 janvier 2023, mais il reste les difficultés dans plusieurs autres services comme la cardiologie,...*

*C'est aussi le développement toujours de plus en plus important du partenariat public/privé qui fragilise notre hôpital.*

*Aujourd'hui, il y a urgence, notre hôpital public, son personnel et ses patients sont en danger.*

*Le Conseil municipal de la ville de Dechy, réuni en séance plénière le 21 février 2023, exige :*

- l'effacement de la dette de l'hôpital, comme celle de tous les hôpitaux publics,*
- la stagiairisation des personnels de santé pour qu'ils puissent être titularisés alors qu'ils sont toujours maintenus en CDD,*
- l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels hospitaliers qui étaient applaudis pendant la pandémie et qui sont aujourd'hui méprisés,*
- des mesures salariales pour fidéliser les médecins et prioriser leur affectation à l'hôpital...*
- le déclenchement d'une hausse immédiate des salaires et du point d'indice pour rattraper 12 ans de perte de pouvoir d'achat,*
- la majoration des heures de nuit, de dimanches et de fériés...*
- la reconnaissance des qualifications,*
- le déclenchement d'un plan d'urgence pour la formation avec l'augmentation du nombre de places dans les centres de formation et les facultés de médecine...*
- la réouverture à 100 % du service de gastro-entérologie et de tous les lits supprimés dans les autres secteurs.*

*Cette motion sera envoyée au ministère de la Santé, à l'ARS, aux membres du Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Douai, au Directeur de l'Hôpital de Douai et au Sous-Préfet.*

Voilà la motion que je vous soumets.

Ceux qui sont pour ?

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

M. VAILLANT : Suite à cette motion qui a été votée à l'unanimité, j'invite les élus le 7 mars à manifester à l'Hôpital, car le 7 mars, c'est la journée de la santé. Pour défendre nos docteurs, nos infirmières et aussi l'hôpital, si chaque municipalité envoie 5 ou 6 élus, ça serait pas mal et on verrait que l'arrondissement se mobilise.

M. LE MAIRE : Ok. Bonne soirée.

**Publié sur le site de la ville le 20 avril 2023**